

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2011

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT
(Deuxième lecture) - (n° 3112)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 100

présenté par
M. Étienne Blanc

AVANT L'ARTICLE 150

Supprimer la division et l'intitulé suivants :

« Chapitre VII :

« Compensation financière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.